

maintenant !

L'annonce par le ministre de la transition écologique et solidaire de l'abandon de ce projet, même s'il n'est que provisoire, suscite de vives inquiétudes.

En effet, le canal Seine Nord Europe est porteur de nombreuses promesses :

- La création de milliers d'emplois locaux pendant toute la durée du chantier de construction, c'est-à-dire 7 à 8 années ;
- La dynamisation de l'économie locale une fois l'ouvrage mis en service, grâce à l'activité des plates-formes multimodales (dont celles de Longueil-Sainte-Marie et de Noyon) et à l'accès facilité aux grands ports du Havre et du nord de l'Europe pour les entreprises locales ;
- La réduction significative du trafic de poids-lourds, en particulier sur l'autoroute A1.

Cette pause dans les grands projets nationaux d'infrastructures dont le Canal Seine Nord Europe fait partie, remet à nouveau en question ce projet structurant et rend sa réalisation incertaine.

Ce désengagement de l'Etat est incompréhensible alors même que des dépenses publiques ont déjà été engagées. L'Union Européenne et les collectivités territoriales ont validé leurs participations respectives conformément à leurs engagements, pour soutenir un projet majeur d'infrastructure aux multiples répercussions sur le monde économique, agricole, environnemental.

Nous continuons de croire que l'emploi, la compétitivité et l'environnement sont des enjeux majeurs qui nécessitent notre investissement.

Dans une perspective de relance économique, nous devons nous montrer ambitieux et inventifs, en créant de l'activité nouvelle porteuse d'emplois et d'espoir, tournée vers l'avenir et l'environnement. C'est ce que représente le Canal Seine Nord Europe.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2017,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 27 novembre 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 32 Contre : 6 Abstention : 1

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : d'approuver cette motion et son contenu.

Article 2 : d'adresser cette motion à monsieur le Premier Ministre, afin que l'engagement de l'État puisse être réaffirmé et ne pas faire l'objet d'un ajournement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2017** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...07.12.17
et publication ou notification le ...07.12.17
affiché le ...05.12.17
CREIL, le ...07.12.2017


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT



Envoyé en préfecture le 07/12/2017

Reçu en préfecture le 07/12/2017

Affiché le 05/12/2017



ID : 060-216001743-20171204-DLRG171204002-DE

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Handwritten signature or initials in blue ink]